

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A340

Volets internes -
Introduction de nouveaux boulons sur le rail n° 1 (ATA 27, 57)

MATERIELS CONCERNES :

Avions AIRBUS A340 modèles -211, -212, -213, -311, -312, et -313 tous numéros de série, ayant reçu en production la modification AIRBUS 45326, et, en exploitation, l'application du Bulletin Service (BS) AIRBUS A340-57-4075 à l'édition originale ou à la Révision 1 en utilisant le système d'unités américain (US), à l'exception de ceux modifiés en production par la modification AIRBUS 47619 ou en exploitation par le BS AIRBUS A340-57-4075 Révision 2.

Nota : Les avions ayant reçu l'application du BS AIRBUS A340-57-4075 à l'édition originale ou à la Révision 1 en utilisant le système métrique (SI) ne sont pas concernés par les exigences de la présente Consigne de Navigabilité (CN).

RAISONS :

Pour les avions ayant reçu la modification 45326, il a été mis en évidence une résistance insuffisante des boulons de fixation des supports de boîtes de transmission au niveau des rails de volet n° 1.

L'objet de la CN 2001-123(B) était de renforcer la fixation de ces deux supports, côté gauche et côté droit de l'avion.

Il a été constaté une erreur de conversion sur les valeurs de serrage au couple (du SI au système US) dans le BS AIRBUS A340-57-4075 à l'édition originale et à la Révision 1. Cette erreur pourrait conduire les opérateurs utilisant les unités US à effectuer un serrage au couple inférieur à celui préconisé, ayant pour conséquence la perte de l'écrou.

Afin de prévenir de telles conséquences, cette nouvelle CN exige l'application de la version corrigée du BS AIRBUS A340-57-4075 Révision 2.

Cette nouvelle CN remplace la CN 2001-123(B).

ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN.

Sauf si déjà accompli :

- Pour les avions ayant reçu l'application du BS AIRBUS A340-57-4075 à l'édition originale ou à la Révision 1 en utilisant le système d'unités américain (US), dans les 700 heures de vol suivant la date d'entrée en vigueur de la présente CN, effectuer un serrage au couple conformément aux valeurs instruites dans le BS AIRBUS A340-57-4075 Révision 2.
- Pour les avions n'ayant pas reçu l'application du BS AIRBUS A340-57-4075 à l'édition originale ni à la Révision 1, dans les 36 mois qui suivent le premier vol de l'avion, modifier les supports de boîte de transmission des rails n° 1, conformément aux instructions données dans le BS AIRBUS A340-57-4075 Révision 2.

REF. : Bulletin Service AIRBUS A340-57-4075 Révision 2
(Toute révision ultérieure approuvée est acceptable).

Cette CN remplace la CN 2001-123(B) qui est annulée.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 17 AOUT 2002